

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA
COMMUNE DE VILLEMADÉ**

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

Séance du 09 octobre 2023

**DEPARTEMENT
TARN et GARONNE**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 octobre à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Francis LABRUYERE, Maire

Nombre de conseillers
- en exercice 13
- présents 08
- votants 10
- absents 05
- exclus 0

**Etaient présents : MM. AVIAT BROUSSE-BOURNET DEMEURS
MASURIER MOULIS PEYRETOUT VIDAL**

**Absents excusés : Mrs AYME, BEAUJOUAN (pouvoir à M.
BROUSSE-BOURNET), SZOPA (pouvoir à M. AVIAT)**

Absentes non excusées : Mme LACOMBE, Mme LASGUES

Date de convocation :
03/10/2023

M. BROUSSE-BOURNET a été nommé secrétaire

Date d'affichage :
10/10/2023

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

Le Maire ouvre la séance et propose aux membres du conseil municipal d'ajouter les points suivants :

- Modification du plan de financement achat défibrillateur
- Dénomination de lieux centre bourg.

Le procès -verbal de la séance du 24 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

15/06	PA 23T0001 travaux chemin de la Vaysse.
17/07	DP 23T0012 Photovoltaïque M BROUSSE-BOURNET René
24/07	DP 23T0014 Piscine SARTORI Fred Eric
11/08	DP 23T0015 LADYGA Photovoltaïque
11/09	DP 23T0016 ANDRINA Container
02/10	Devis panneau de basket OVALEQUIP 312,00 TTC

DELIBERATIONS

32/2023 DENOMINATION DE LIEUX AU CENTRE BOURG

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues :

DECIDE à l'unanimité de ses membres :

D'ADOPTER les dénominations suivantes :

- Place longeant le cimetière : Place de la Bascule ;
- Salle des fêtes : 58 chemin de la Vaysse ;
- Salle de l'ancienne forge : n°1, Place de la
Bascule

DE VALIDER les désignations attribuées à chaque lieu ;

CHARGER Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur.

**33/2023 FONDS DE CONCOURS GMCA :
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
DE L'ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes.

Il rappelle aussi la délibération du conseil municipal n° 18/2023 relative à la demande du fonds de concours au GMCA et la décision 373/2023 du conseil communautaire.

Le montant de cet achat était estimé à 1 698.00 € HT.

En vue du financement de cet achat, Monsieur le Maire informe l'assemblée que GROUPAMA propose une subvention de 500.00 € et propose de modifier le plan de financement de l'aide financière du fonds de concours du GMCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le nouveau plan de financement ci-dessous :

* GMCA (45%)	539.10 €
* GROUPAMA	500.00 €
* Autofinancement (55%)	658.90 €
TOTAL	1 698.00 € HT

- **SOLLICITE** le GMCA (fonds de concours) en vue de la modification du plan de financement de ce projet.

**34/2023 – REMBOURSEMENT ACOMPTE LOCATION
SDF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la salle des fêtes de la commune avait été retenue par M. CHAUMONT Jean-Marie. Une caution de 400€ a été versée.

Pour des raisons graves et personnelles, M. CHAUMONT a demandé l'annulation de cette réservation.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de rembourser M. CHAUMONT.

**35/2023 DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN
EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 22/10/2023 au 22/12/2023 (12 mois maxi sur 18 mois)	1	ATSEM	ATSEM	27,50 H

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut 367.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus.

36/2023 VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu la délibération du 14 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal avait imputé des subventions de fonctionnement aux associations, au compte 65748 pour un montant de 4 165 €.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention aux associations suivantes :

ALCOC	240 €
A.D.A.P.E.I	80 €
Refuge du Ramier	385 €
Croix Rouge	200 €
Souvenir Français	100 €
Comité des Fêtes	1 200 €
ACCA	500 €
Boule Villemadaise	300 €
Temps libre Villemadais	300 €
Fit and Fun Villemade	700 €

37/2023 TRANFERT DE GESTION DES CEE AU SDE 82 : TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX, ECLAIRAGE PUBLIC
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De désigner le SDE 82 « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du Décret n°2010-1664 du 29 novembre 2010 relatif aux CEE, jusqu'à la fin de la cinquième période nationale fixée au 31 décembre 2025, date définie selon l'article 1 du décret n°2021-712 du 3 juin 2021 codifié à l'article R221-1 du code de l'énergie ;
- D'approuver la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDE 82 ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre et notamment la Convention de partenariat pour le transfert et l'attestation de cession des CEE établies entre la commune et le SDE 82.

38/2023 DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET ADHESION A la MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE TARN ET GARONNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE M. LE MAIRE à signer la convention d'adhésion au service "Réfèrent déontologue des élus" proposée par le Centre de Gestion de Tarn et Garonne et à inscrire les dépenses afférentes au budget. ;

- DECIDE de désigner en qualité de réfèrent déontologue titulaire des élus de la collectivité, Monsieur Claude BEAUFILS,

fonctionnaire retraité, Administrateur Général, ancien
Magistrat de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie ;

- **DECIDE** que dans le cas où le référent déontologue titulaire se trouverait dans une situation de conflit d'intérêts faisant obstacle à ce qu'il traite la saisine d'un élu, il sera suppléé par **Mme Élise UNTERMAIER-KERLEO**. Maîtresse de conférences (HDR) de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Elise Untermaier-Kerléo est désignée, depuis 2018, par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG 69) pour exercer les fonctions de référent déontologue pour les agents publics. Elle exerce désormais, pour le compte du CDG 69, les fonctions de référent déontologue de l'élu local et préside également le Comité de déontologie et d'éthique de la Métropole européenne de Lille. Elle est membre de l'Observatoire de l'éthique publique, *think tank* rassemblant des acteurs publics et des chercheurs afin de contribuer aux progrès de la transparence et de la déontologie, aussi bien dans le champ de la connaissance scientifique que dans le domaine des pratiques politiques ;

-**FIXE** à 6 ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;

-**FIXE** les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention d'adhésion jointe en annexe ;

-**ADOpte** la charte de l'élu local telle que définie en annexe.

-**ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

DM 2 AUGMENTATION DE CREDITS

D 2181 : Installations générales, agencements divers

+ 11 900.00 €

R 024 : produits de cessions d'immobilisations

+ 11 900.00 €

DM 3 VIREMENTS DE CREDITS

D 615232 : entretien et réparations sur réseaux - 2 500.00 €

R 66111 : intérêts réglés à l'échéance : + 1 000.00 €

R 6618 : intérêts des autres dettes : + 1 500.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

-Monsieur le Maire informe que les travaux chemin de la Vaysse commenceront le 6 novembre prochain.

-Monsieur BROUSSE-BOURNET informe de la mise en place du jeux espace loisirs salle des fêtes

-Monsieur BROUSSE-BOURNET Cérémonie remise des prix VVF le 26 octobre prochain.

-Le conseil municipal demande qu'un devis soit établi par le café « le Villemadais » pour l'apéritif de la Cérémonie du 11 novembre.

Séance levée à 20h15

-Monsieur le Maire informe du courrier de M. le Préfet et de M. le DASEN pour le recensement des écoles à rénover prioritairement dans le département (rénovation thermique)

-Monsieur DEMEURS informe de l'ouverture du chantier assainissement collectif chemin de Lestang.

-Madame MOULIS et Monsieur PEYRETOUT informe l'assemblée que les Malles PPMS du groupe scolaire ont été mises à jour.

-Monsieur le Maire informe que le CDGFPT 82 propose aux communes une convention de prestation de sécurisation de la messagerie et de sensibilisation aux risques.

- Monsieur le Maire évoque le projet d'adhésion en 2024 de la commune à la convention de participation « protection sociale complémentaire » : risque prévoyance

Le Secrétaire



A. BROUSSE-BOURNET

Le Maire



F. LABRUYERE